

JEU SALON DU TOURISME ET DES LOISIRS



A partir de lundi 6 il y a un nouveau jeu sur notre antenne en partenariat avec le Comité du Tourisme de Guyane. Ce jeu est organisé dans le cadre du salon du Tourisme et des Loisirs qui aura lieu les 17, 18 et 19 avril prochains.

Le principe :

Période : Du 6 au 16 avril 2015

Les auditeurs devront consulter tous les jours la page Facebook du CTG qui est lancée pour l'occasion pour y trouver les questions du jour auxquelles ils devront répondre dans les émissions suivantes :

- **NOU LA KE ZOT** 11h-13h (lun-ven)
- **C'EST MIEUX L APRES MIDI** 16h-18h (lun-ven)
- **SOLEIL COMPRIS WE** 13h-15h (samedi et dimanche)
- **LA GUYANE BEL BONJOU weekend** (7h-8h samedi-dimanche)

Attention ! L'animateur annonce le jeu, mais ne pose pas la question du jour. C'est à l'auditeur d'apporter la réponse à la question qu'il aura consulté sur la page Facebook du CTG :

Guyane Tourisme-CTG

Les questions de culture générale porteront principalement sur la Guyane, le tourisme et les thématiques de cette édition du Salon.

L'animateur devra noter le nom, prénom et numéro de téléphone de la personne ayant donné la bonne réponse du jour sur le document prévu à cet usage.

REGLEMENT DU JEU

ARTICLE 1 OBJET

La société Guyane Première organise avec ses partenaires un jeu « SALON DU TOURISME » accessible du 6 AU 16 avril 2015.

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2 PARTICIPATION

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, et résidente en Guyane, à l'exception des membres du personnel et familles de la société organisatrice et de ses sous-traitants ayant organisé le jeu.

ARTICLE 3 MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu les auditeurs sont invités à répondre aux questions en direct lors des émissions jeu en Radio sur Guyane 1ère.

Les questions seront accessibles uniquement sur la page Facebook du CTG.

Les lots sont définis à l'avance et indiqués pour chaque rendez-vous jeu

Une seule participation par personne (même nom, même adresse).

Les gagnants devront impérativement récupérer leurs lots auprès des exposants partenaires lors de la 17^{ème} édition du salon du Tourisme et des Loisirs de la Guyane.

ARTICLE 4 DOTATION DU JEU

JEU RADIO / FACEBOOK - LISTING DES BONS CADEAUX

PRESTATAIRE	ACTIVITE/LIEU	OFFRES	VALIDES	LOTS	DATES
GuyaBox	Sport loisirs	1 coffret Sport et loisirs pour 1 personne	39,90 €	1	06-avr
GuyaBox	Beauté Bien être	1 coffret Beauté bien être pour 1 personne	49,90 €	2	06-avr
Hôtel Royal Amazonia	Gastronomie	1 repas au suhi bar pour 2 (hors boissons)	50,00 €	3	07-avr
Blues road carbet	Hébergement rte de l'est	1 nuit pour 2 personnes en bungalow en week end	60,00 €	4	07-avr
Koatti-le petit train	Le petit train de Cayenne	1 pass groupe (5 adultes et 5 enfants) pour le circuit du petit train	70,00 €	5	08-avr
Koatti-le petit train	Le petit train de Cayenne	2 pass groupe (5 adultes et 5 enfants) pour le circuit du petit train	70,00 €	6	08-avr
Base Tropic Loisirs Nautiques	Montsinéry	1 bon pour 2 personnes 2 heures de kayaks + 1 repas	95,00 €	7	09-avr
Base Tropic Loisirs Nautiques	Montsinéry	1 bon pour 1 location randonnée en motomarine	95,00 €	8	09-avr
Base Tropic Loisirs Nautiques	Montsinéry	1 bon pour 1 location randonnée en motomarine	95,00 €	9	10-avr
Base Tropic Loisirs Nautiques	Montsinéry	1 bon pour 2 personnes 2 heures de kayaks + 1 repas (hors boissons)	95,00 €	10	10-avr
TROPIC ALIZES	Les îles du salut	2 places sur le voilier Tropic Alizés pour les îles du salut	99,20 €	11	11-avr
TROPIC ALIZES	Les îles du salut	2 places sur le voilier Tropic Alizés pour les îles du salut	99,20 €	12	11-avr
Hôtel Royal Amazonia	Soin bien être-beauté	1 soin du corps et un massage dans le spa 1 personne	110,00 €	13	12-avr
GuyaBox	Coffret cadeau	1 coffret Moment d'exception (20 activités au choix pour 1 à 5 personnes)	119,90 €	14	12-avr
Oyapock evasion	Pirogue Oyapock	2 places sur le circuit CAFE SODA sur l'Oyapock (repas inclus hors boisson)	138,00 €	15	13-avr
Camp Cariacou	Lodge rivière kourou	1 séjour de 2jours1nuit sur le camp Cariacou pour 1 personne	142,00 €	16	13-avr
Air Guyane	Maripasoula	1 billets d'avion aller retour à destination de Maripasoula	168,04 €	17	14-avr
Air Guyane	Maripasoula	1 billets d'avion aller retour à destination de Maripasoula	168,04 €	18	14-avr
LE MORPHO	Marais de Kaw	1 nuit pour 2 personnes à bord du bateau le Morpho en circuit caïman	188,00 €	19	15-avr
Hôtel Royal Amazonia	Hébergement Cayenne	1 nuit pour 2 personnes en chambre double petits-déjeuners inclus	190,00 €	20	15-avr
JAL Voyages	Marais de Kaw	1 nuit pour 2 personnes en cabine à bord du lodge des marais de Kaw	266,00 €	21	16-avr
JAL Voyages	Marais de Kaw	1 nuit pour 2 personnes en suite à bord du lodge des marais de Kaw	344,00 €	22	16-avr

2 712,28 €

ARTICLE 5 REGLEMENT

Le présent règlement est accessible sur la Page Facebook du Comité du tourisme ainsi que sur le site internet de Guyane 1^{ère}.

ARTICLE 6 MODIFICATION DU JEU ET LIMITE DE RESPONSABILITE

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou annuler ce jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Aucun dédommagement ne pourra alors être demandé par les participants.

Aussi, si le lot annoncé ne pouvait être livré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation de leurs noms et adresses et image à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu.

ARTICLE 7 DECLARATIONS

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

La société organisatrice et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Cayenne seront les seuls compétents.